MINISTÈRE

DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DES BEAUX-ARTS

ET DES CULTES

DIRECTION

DE

l'Enseignement Jupérieur

50

Bureau

No

Paris, le

190

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et des Cuttes.

Arroto:

Article Ter.

M. Emile Cartailhac, correspondant de l'Institut, membre honoraire de l'Institut égyptien, est acore
chargé d'une mission scientifique au Caire, à l'effet
d'y poursuivre des études relatives à l'âge de la
pierre en Egypte.

Article 2.

Une indemnité à forfait de huit cents francs (800 francs) est attribuée à M. Cartailhac pour les frais de sa mission.

Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 53 du budget de l'exercice I909.

Talt à Paris, le 8 MAR 1909

Signé: Gaston Doumergue.

Pour ampliation: Le Directeur de l'Enseignement Supérieur, Conseiller d'Etat,